

**Président** : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

**Rédaction-administration**

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.  
www.amf.asso.fr

**Site internet** : www.mairesdefrance.com

**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.

**RÉDACTION**

**Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.

**Rédactrice en chef adjointe** : Bénédicte Rallu.

**Rédaction** : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction (éditions papier et web)** : Samantha Rauch.

**Direction artistique** : Stéphane Camara.

**Ont collaboré à ce numéro**

Anne Gardère, avocate au barreau de Lyon, Estelle Chevassu, Nathalie Da Cruz, Olivier Devillers, Marie-Cécile Georges, Thierry Guerraz, Nelly Jacquemot, François Lecocq, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Claire Mayer, Myriam Morin-Bargeton, Judith Mwendo, Philippe Pottière-Sperry, Christophe Robert, Isabelle Smets.

**ADMINISTRATION**

**Éditrice** : Laurence Marilly.

**Publicité** : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.  
laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

**Abonnements** : Sophie Lasseron. Frédéric Eschwège. abomdf@amf.asso.fr  
Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2024****Abonnement intégral**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique**

- Communes < 2 500 hab. : 40,00 €.
  - Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
  - Administrations, entreprises... : 80,00 €.
  - Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
- Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

**Composage et impression**

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire**

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,  
3<sup>e</sup> trimestre 2024.

Ce numéro a été tiré à 11 275 exemplaires.  
Imprimé sur papier FSC.



# Élections municipales 2026 : que vive l'engagement républicain

Au moment où j'écris ces lignes, la France dispose d'un gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes, la nouvelle configuration parlementaire, marquée par l'absence de majorité, peine à se structurer, nos institutions politiques sont à l'arrêt. Dans ce contexte de crise politique aiguë, nous continuons avec nos communes plus que jamais d'assumer nos missions, de faire fonctionner les services publics de proximité. Les maires et leurs équipes maintiennent du lien dans une société profondément fracturée, au sein de laquelle beaucoup de nos concitoyens éprouvent un sentiment d'abandon.

Les communes, grâce aux élus et agents impliqués, sont des pôles de stabilité dans cet univers fragmenté. C'est pourquoi, avant même la crise née de la dissolution voulue par le Président de la République, l'AMF a choisi d'intituler son 106<sup>e</sup> Congrès, du 19 au 21 novembre prochain, « La commune, heureusement ! ». Oui, heureusement que la France dispose de ce creuset républicain alors que la violence semble prendre le pas sur le débat apaisé et constructif ; heureusement que notre pays bénéficie de ce socle d'innovation et de performance publique, face à un État souvent paralysé,

pour relever les défis de la transition écologique, sauvegarder et renforcer la cohésion sociale, apporter aux habitants des services publics ; heureusement que notre République peut s'appuyer sur des centaines de milliers d'élus municipaux dévoués à la chose publique et à leurs concitoyens.

Les maires sont indispensables ! Dans ce contexte, et à dix-huit mois des élections municipales, l'AMF, vigie de la République, unie et rassemblée, défend plus que jamais notre capacité d'agir, juridique et financière. Au terme d'un mandat particulièrement difficile, marqué par une forte augmentation des violences à leur rencontre et un

nombre de démissions d'élus sans précédent, le découragement ne doit pas prendre le pas sur l'engagement et générer une crise des vocations en 2026. C'est pourquoi il est urgent de renforcer la protection des femmes et des hommes qui s'engagent, de les valoriser et sécuriser, y compris juridiquement. L'AMF propose dans cet esprit inlassablement une amélioration sensible des conditions d'exercice du mandat. Ses propositions avaient trouvé une concrétisation dans la proposition de loi adoptée par le Sénat, en mars dernier. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier.

Si l'on veut pour notre pays pouvoir dire à l'avenir : « les communes, heureusement ! ».



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF